

	Déclaration de conformité UE aux directives RoHS 2011/65/UE & 2015/863UE		QUA DOC 2009
	Version en date du : 13/03/2023	Page 1/1	Rév. 01

Nous, soussignés ACIM JOUANIN, 650 rue Vulcain 27000 Evreux, déclarons que les produits livrés, ainsi que leur dérivés satisfont aux exigences des directives Européennes 2011/65/UE du parlement européen et du conseil du 08 Juin 2011 et 2015/863/UE de la commission du 31 mars 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE, traitant des limites d'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, et spécifiquement que ces produits ne contiennent pas :

- Plomb (0,1 %)
- Mercure (0,1 %)
- Cadmium (0,01 %)
- Chrome hexavalent (0,1 %)
- Polybromobiphényles (PBB) (0,1 %)
- Polybromodiphényléthers (PBDE) (0,1 %)
- Phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP) (0,1 %)
- Phtalate de benzyle et de butyle (BBP) (0,1 %)
- Phtalate de dibutyle (DBP) (0,1 %)
- Phtalate de diisobutyle (DIBP) (0,1 %)

Vincent Latimier
Responsable Qualité
Le 13/03/2023

